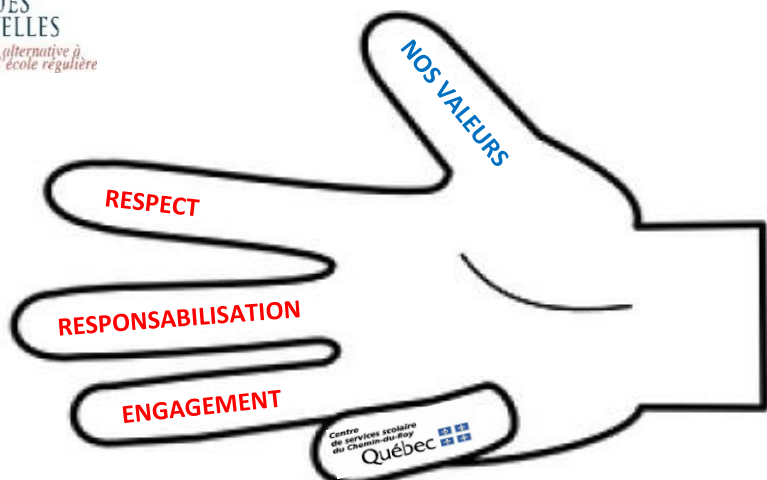


CODE DE VIE

SECTEURS AVENUES-NOUVELLES ET DU MOULIN



Notre mission



Avenues-Nouvelles a pour mission d'accompagner des élèves dans l'atteinte de leur plein potentiel d'apprentissage. Elle accueille des élèves qui ont besoin de cheminer vers la réussite de leur objectif scolaire et comportemental.

RESPECT



✚ Agir respectueusement pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

Comportements attendus :

- * Je m'adresse à mon entourage avec gentillesse et politesse;
- * Je collabore avec les adultes de l'école;
- * Je traite les autres comme mon égal en acceptant leur différence;
- * Je respecte mon milieu de vie;
- * Je respecte ce qui m'est prêté.

RESPONSABILISATION

✚ Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

Comportements attendus :

- * J'arrive à l'heure à mes cours et à mes rendez-vous;
- * Je respecte les échéanciers;
- * En cas d'absence, je m'informe du travail à effectuer;
- * J'apporte le matériel requis;
- * Je planifie mon étude et mon horaire de travail.



ENGAGEMENT

✚ S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant.



Comportements attendus :

- * Je participe activement à mes cours;
- * J'utilise les ressources mises à ma disposition telle que remédiation et enseignement ressource;
- * J'adopte de saines habitudes de vie;
- * Je participe à créer un climat de classe agréable et propice à ma réussite;
- * Je m'implique positivement dans la vie de l'école.



Application du code de vie en tout temps et en tout lieu lors des activités pédagogiques, sportives, culturelles ou autres, dans les transports ainsi qu'à l'extérieur de l'école.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tu dois te présenter à l'école avec une tenue vestimentaire décente et appropriée à un lieu d'éducation.



STATIONNEMENT/GRATUIT

Le stationnement réservé aux élèves est situé à l'arrière de l'école sur la rue St-Édouard. Pour conserver le privilège de l'utiliser, tu dois adopter une conduite responsable et sécuritaire en tout temps. Tu devras signer un contrat d'engagement.



CLIMAT SCOLAIRE

Tout comportement relatif à une situation de consommation, de possession et/ou trafic, de violence physique et/ou verbale, d'intimidation, de cyber intimidation, de vol, de port d'arme entraîne automatiquement une intervention spécifique.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

En tout temps, tu dois circuler par **la porte arrière** de l'école, et ce à compter de 8h10. Tu devras te procurer une puce électronique au coût de 7\$. Les étages et les salles de classe te sont accessibles seulement pendant les heures de cours. Aucune circulation n'est autorisée pendant les cours.

CELLULAIRE

Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, les cellulaires, écouteurs ou tout autre appareil mobile sont dorénavant INTERDITS en tout temps sur les terrains de l'école et dans l'école (il pourra être laissé dans le casier de l'élève). En cas de non-respect, l'élève s'expose à des mesures telles que : confiscation de l'appareil / remise en présence d'un parent / retenue ou suspension.

CIGARETTE / VAPOTEUSE

En vertu de la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer en tout temps dans l'école et sur les terrains de l'école sauf à l'endroit désigné à cet effet. Ceci est également applicable aux cigarettes électroniques et aux vapoteuses. Cette règle s'applique également lors d'une activité parascolaire.

Règles de vie / secteurs Avenues-Nouvelles et Du Moulin

➤ Tenue vestimentaire

- Pantalon porté à la taille;
- Chandail non-transparent à manches courtes ou longues et recouvrant le ventre;
- Camisole non-transparente à bretelles larges et recouvrant le ventre;
- Pantalons troués sous les genoux;
- Short / jupe à la mi-cuisse (10 cm au-dessus du genou);
- Aucun décolleté plongeant.

➤ Consommation de nourriture et de breuvage

Les breuvages sont autorisés en classe, à l'exception des boissons énergisantes qui sont INTERDITES DANS L'ÉCOLE. La nourriture est permise uniquement au salon des élèves. *Seule exception, une collation sera permise en classe lors des examens de 3 heures.*

➤ Abandon de cours/de semestre

Tu as la possibilité d'abandonner, pour des raisons pédagogiques, un cours à ton horaire. Cependant, tu dois le faire avant les dates prévues à cet effet. Le cours en question pourrait être remboursé ou crédité s'il y a lieu. Une rencontre avec le(la) conseiller(ère) en orientation est obligatoire pour effectuer cette procédure.

➤ Absences

Puisque la présence aux cours est obligatoire, les absences doivent être motivées **par l'ÉCOLE**. Les absences considérées comme motivées sont : **maladie avec billet médical, décès d'un proche, convocation à un tribunal et examen pour l'obtention d'un permis de conduire**. Ton billet de motivation devra être apporté au bureau du T.E.S. dans les 48 heures suivant l'absence.

➤ Consommation de drogue et d'alcool

Tout comportement relatif à une situation de consommation, de possession et/ou de trafic entraîne automatiquement des conséquences disciplinaires pouvant aller jusqu'à une suspension à l'externe et, s'il y a lieu, un signalement aux policiers. Pour ta réussite, tu dois te présenter en classe dans des conditions qui faciliteront ton apprentissage. Ne perds pas de vue ton objectif!

➤ Fouille d'un élève ou d'un casier

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout autre article interdit par le présent code de vie.

Considérant que les casiers sont la propriété de l'école, ceux-ci peuvent être ouverts en tout temps, même en l'absence de l'élève, sous un motif raisonnable. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée en égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Veuillez noter que la possession d'une arme, d'une imitation d'arme, d'une arme jouet ou de tout objet conçu, utilisé ou qu'une personne entend utiliser pour blesser, menacer ou intimider est interdite en tout temps à l'école.

Référence : « Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence (2017) ».

Toute l'équipe de l'école Avenues-Nouvelles te souhaite la bienvenue!

Que ton passage dans notre école soit rempli de plaisir et de belles expériences!